

<p><b>Connaissez-vous le CAAP ?</b></p>	<p>2</p>	<p><b>Mot de l'équipe</b></p>
<p><b>Apprendre à défendre ses droits</b></p>	<p>2</p>	<p>En ce début de printemps et de renouveau, l'équipe du CAPVISH compte parmi son personnel une nouvelle coordonnatrice, madame Renée Fleury. Cette dernière prend donc la relève de madame Kathia Roy qui a fait partie de notre équipe depuis les quatre dernières années.</p>
<p><b>Tester vos connaissances...</b></p>	<p>3</p>	<p>De ce fait, nous aimerions souligner tout l'apport que Mme Roy a eu pour l'épanouissement et la continuité de la mission du CAPVISH. Nous tenons particulièrement à remercier Kathia pour tout le précieux travail qu'elle a accompli et pour son engagement envers la mission de notre organisme. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions.</p>
<p><b>Continuum Résidentiel</b></p>	<p>3</p>	<p>Au revoir Kathia, bienvenue Renée...</p>
<p><b>Accessibilité des terminaux de paiement pour les personnes ayant des limitations</b></p>	<p>4</p>	<p>L'équipe du CAPVISH</p> <hr/> <p><b>Une nouvelle venue au CAPVISH...</b></p> <p>J'ai eu le bonheur de rejoindre l'équipe du CAPVISH en février dernier. Depuis plus de vingt ans je m'implique, à différents niveaux, auprès des personnes vivant diverses incapacités. J'ai d'abord été bénévole dans des activités de sports et loisirs pour les personnes ayant une déficience physique et/ou intellectuelle. Ayant adoré cette expérience, j'ai décidé d'orienter ma carrière professionnelle vers différents projets concernant cette clientèle.</p>
<p><b>Bibliomobile – Un service de prêt de livres à domicile</b></p>	<p>4</p>	<p>De la mise sur pied d'un camp de jour, par l'interprétation pour les personnes sourdes jusqu'à la gestion d'organismes communautaires, j'ai développé la passion de travailler avec et pour ces personnes. C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que j'entreprends ce nouveau défi !</p>
<p><b>OYÉ ! OYÉ !</b></p>	<p>4</p>	<p>Renée Fleury</p>
<p><b>Coordonnée du CAPVISH</b></p>	<p>4</p>	<p>Renée Fleury</p>





## Connaissez-vous le CAAP ?

Les Centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) ont pour mandat, dans toutes les régions du Québec, d'assister et d'accompagner sur demande, les usagers qui désirent porter plainte auprès d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux de leur région.

Le CAAP peut :

- Assister et accompagner l'utilisateur dans toute démarche et à chaque étape du recours qu'il entreprend en vue de porter plainte auprès d'un établissement, d'une Agence ou du Protecteur des usagers et de l'accompagner pendant la durée du recours;
- Informer l'utilisateur sur le fonctionnement du régime de plaintes;
- Aider à clarifier l'objet de la plainte et à la rédiger au besoin;
- Faciliter la conciliation avec toute instance concernée;

Contribuer, par le soutien qu'il assure à l'utilisateur, au respect de ses droits ainsi qu'à l'amélioration de la qualité des services.

**Les services des CAAP sont offerts gratuitement et en toute confidentialité, en respectant chaque individu dans son cheminement personnel.**

*Pour rejoindre le CAAP de Québec, 418-681-0088 ou 1-877-767-2227.*

Nous vous invitons à visiter leur site internet : [www.caap-capitalnationale.org](http://www.caap-capitalnationale.org)

---

## Apprendre à défendre ses droits

Il n'y a pas que le CAPVISH qui s'intéresse à la participation citoyenne et qui veut outiller ses membres pour que ceux-ci puissent mieux défendre leurs droits et être autonomes dans leurs démarches.

En effet, en janvier dernier, un article est paru dans le bulletin "Une action musclée" de l'association *Dystrophie Musculaire Canada* sur la défense de droits. « Les gens ayant des limitations fonctionnelles se voient souvent confrontés à des situations où elles ont à défendre leurs droits. Que ce soit pour réclamer une entrée accessible dans un bâtiment, faire une requête auprès des instances gouvernementales ou encore se plaindre de mauvais services de préposés, il existe des moyens qui peuvent faciliter la démarche ou la rendre plus efficace. C'est ce que le Manuel d'autonomie sociale présente. Procurant une foule d'exemple concret, ce manuel est l'outil idéal pour apprendre à revendiquer ses droits.<http://www.muscle.ca/>»

Un beau complément à notre à outil que nous vous invitons à consulter au [www.capvish.org](http://www.capvish.org)

Source : <http://www.muscle.ca/>



## Tester vos connaissances...



### Réponse à la question du bulletin précédent

Quelle est la différence entre l'argument et l'**argumentation**?

Réponse : Un argument est un raisonnement destiné à prouver ou à contester une proposition ou une idée. Il sert à démontrer la justesse ou la fausseté d'une théorie. Il sert donc à faire valoir un point de vue ou au contraire, à démontrer qu'un point de vue est inexact.

L'argumentation est une série d'arguments reliés et qui visent tous la même conclusion. Dans une argumentation, il peut arriver que l'on utilise des contre-arguments, c'est-à-dire des arguments qui vont dans le sens contraire de notre idée, afin de démontrer que l'on considère les différents aspects d'une situation. Par contre, il faudra démontrer que ces arguments ont moins de poids, moins de valeur.

**Voici la nouvelle réflexion que nous vous proposons .....**

**Qu'est-ce que le Programme d'adaptation du domicile (PAD)?**

Référence : La boîte à outil [www.capvish.org](http://www.capvish.org)

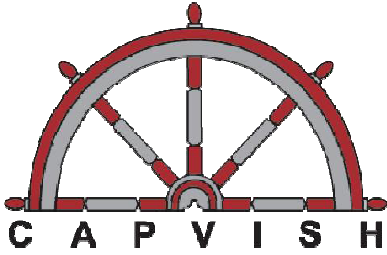
## Continuum Résidentiel

En janvier dernier, le Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale a mis sur pied un comité de travail pour étudier la question du «continuum résidentiel» pour les personnes ayant une déficience. Le CAPVISH a été approché pour représenter le milieu de la déficience motrice.

Ce comité de travail a pour mandat de :

- ◇ Développer une vision commune de ce que doit être un continuum résidentiel adapté aux besoins des personnes handicapées pour le territoire de Québec-Métro.
- ◇ Faire le point sur l'offre résidentielle actuelle et valider si elle correspond aux besoins des personnes handicapées.
- ◇ Définir les conditions nécessaires au développement d'une offre résidentielle répondant aux besoins des personnes handicapées.
- ◇ Élaborer un cadre de référence sur lequel pourra s'appuyer tout projet de développement de continuum résidentiel pour les personnes handicapées.
- ◇ Proposer des stratégies d'action innovantes suscitant des projets concrets pour développer un continuum résidentiel adapté aux besoins des personnes handicapées.

Nous aurons plusieurs rencontres jusqu'en juin afin de développer des propositions qui répondront le mieux possible aux réalités des personnes handicapées. Il s'agit pour nous de participer concrètement au développement d'alternatives à l'hébergement en CHSLD. Il reste maintenant à faire en sorte que ce comité ne se contente pas de formuler des vœux pieux et que les solutions amenées soient de vraies prémisses à l'action!



**Comité d'Action des  
Personnes Vivant des  
Situations de  
Handicap**

**Adresse :**  
320, rue Saint-Joseph Est  
Bureau SS-048  
Québec (Québec)  
G1K 8G5

**Téléphone :**  
418-523-3065

**Télécopie :**  
418-523-6823

**Messagerie :**  
coordination@capvish.org

**Ont participé à la  
réalisation  
de ce bulletin**

Michel Bédard  
Manon Blaney  
Laurence Brunelle-Côté  
Renée Fleury  
Sylvie Leblanc  
Raynald Pelletier

## **Accessibilité des terminaux de paiement pour les personnes ayant des limitations**

En février 2011, le CAPVISH et le Regroupement des personnes handicapées visuelles RPHV, en collaboration avec le ROP-03, a fait parvenir une lettre à plus de deux cents points de vente de titres de transport du RTC et STAC. Cette action est en lien avec le projet d'accessibilité des lignes Métrobus 800 et 801.

Le but était d'informer les commerçants offrant le service de point de vente, des difficultés vécues par les personnes ayant des limitations motrices, visuelles et les personnes de petites tailles lors du paiement de leur titre de transport. Il a été suggéré aux commerçants de relier les terminaux de vente par un cordon plutôt que de les rendre fixes au comptoir. Nous jugeons essentiel que tous soient en mesure de faire le paiement de leur titre de transport adéquatement et de façon sécuritaire.



## **Bibliomobile – Un service de prêt de livres à domicile**

**Vous aimez lire, mais vous avez de la difficulté à vous déplacer?**

Les bibliothèques de l'arrondissement La Cité-Limoilou\* offrent aux personnes abonnées au Réseau des bibliothèques de la Ville de Québec, âgées de 80 ans et plus ou à mobilité réduite, la possibilité de bénéficier d'un service gratuit de livraison de livres à domicile. Un bénévole emprunte pour vous les livres qui vous intéressent, vous les apporte et s'occupe ensuite de les retourner à la bibliothèque!

Pour plus d'informations: 418-641-6788, poste : 709  
[bibliomobile@institutcanadien.qc.ca](mailto:bibliomobile@institutcanadien.qc.ca)

\*Bibliothèque où le service est disponible : Canardière, Collège-des-Jésuites, Saint-Albert, Saint-Charles, Saint-Jean-Baptiste et Vieux-Québec.

### **OYÉ ! OYÉ !**

**Parce que la solidarité c'est aussi le pouvoir du nombre :  
devenez membre... Dites oui au droit à la différence mais  
non à la différence des droits !**

**Nouveaux tarifs : 5,00 \$ / 1 an ; 10,00 \$ / 3 ans ; 25,00 \$ à vie**